**MARCHE N°2019/ESP: ORGANISATION D’UN SEJOUR EN ESPAGNE – ANDALOUSIE JUIN 2020**

***Personne publique contractante :***

COLLEGE LES ROUSSILLOUS

Avenue de Lanta – 31570 Saint Pierre de Lages

Tél : 05.62.18.84.30 – Fax : 05.62.18.84.31

e-mail : 0312609T-gest@ac-toulouse.fr

Pouvoir adjudicateur du Marché : M. TESSEYRE Jerôme, Principal du Collège Les Roussillous

Personne responsable du suivi du marché : Mlle VALLUY Céline – Gestionnaire

Comptable assignataire des paiements : Agent Comptable du lycée Pierre de Fermat - Toulouse

**Date de limite de dépôt des offres : 4 septembre 2019 – 17h**

**Procédure de consultation :**

Marché passé selon une procédure adaptée en application du décret 2016-360 du 25/03/2016

Le présent document fait référence au Cahier des Clauses Administratives Générales Fournitures Courantes et Services (C.C.A.G – F.C.S.)

1. ***MODE DE PASSATION DU MARCHE :***

Marché à procédure adaptée lancé en application des articles 78 à 80 du décret n°2016-360 du 25/03/2016

1. **REGLEMENT DE CONSULTATION**
	1. **– Date et heure de dépôt des offres**
	2. **4 septembre 2019 – 17h**
	3. **– Modalités d’envoi**

Par voie postale, courrier électronique ou remis contre récépissé.

* 1. **– Adresse de Réception**

Les offres devront parvenir à l’adresse suivante :

**COLLEGE LES ROUSSILLOUS**

*Service Intendance*

Avenue de Lanta

31570 SAINT PIERRE DE LAGES

**2.4 – Critères de choix avec leur ordre de priorité**

Qualité des services   : 50%

Prix de la prestation : 50 %

**2.5 – Coordonnées pour les demandes de renseignements**

Mlle VALLUY Céline, Gestionnaire Tél. : 05.62.18.84.30

**2.6 – Variantes**

Les variantes sont autorisées

1. **DISPOSITIONS DU MARCHE**
	1. **Objet de la consultation**

Le voyage a pour objet la fourniture « clé en main » d’un séjour en Espagne de 5 jours et 4 nuits à réaliser du 16 au 20 juin 2020.

Nombre d’élèves prévisionnel total : 57 élèves maximum et 6 accompagnateurs. Le nombre d’élèves peut varier à la hausse de +/- 5 élèves.

**Le nombre définitif des participants sera communiqué au plus tard au 31 décembre 2019.**

* 1. **Allotissement**

Aucun.

* 1. **Durée du marché**

Marché passé en une seule fois.

* 1. **Détail des prestations et des prix**
		1. **Détail des prestations**

Le voyage est organisé pour le compte d’élèves de moins de 16 ans. (Tranche d’âge exacte : 13-15 ans)

***TRANSPORT :***

AVION + BUS SUR PLACE

**Type d’hébergement : hébergement en familles à Séville pour les élèves et hôtel pour les professeurs** avec fournitures de l’ensemble des repas du jour 1 au jour 5 (du 1er repas du jour 1 au dernier repas du 5ème jour)

**Nombre de nuits sur place : 4**

***Le programme proposé devra être conçu de manière à optimiser l’organisation du temps et le coût financier du voyage***

***Attention la prestation devra inclure tous les transports sur place (de la prise en charge à l’arrivée des élèves depuis l’établissement)***

Le prestataire de service s’occupe de toutes les prestations demandées (réservations, billetterie et tout autre frais engendré par le programme). **Aucun argent ne devra être remis par le prestataire de service aux accompagnateurs pour tout achat concernant le voyage.**

Le car affrété, de type « grand tourisme » par le prestataire de service devra comporter toutes les garanties en matière de sécurité tout comme la compagnie aérienne choisie. Le nom et les coordonnées de la compagnie du bus et de l’avionneur devront être communiqués à l’établissement dès que possible.

**PROGRAMME DE BASE**

Jour 1

1. Départ de l’aéroport de Toulouse Blagnac
2. SEVILLE : Tour de la ville en bus + déjeuner au restaurant ; visite guidée (en français) de la plaza de toros
3. Installation dans les familles

Jour 2 : CORDOUE :

Visite de la Mosquée Cathédrale (pique-nique), découverte libre de la ville

Jour 3 : GRENADE :

visite guidée en français de l’Alhambra (pique-nique) / visite libre de la ville

Jour 4:SEVILLE

Visite d’une ganaderia de toros de Lidia (matin)/pique-nique/ visite guidée en français de l’Alcazar (après-midi)

Jour 5 : SEVILLE

Matin : visite avec audioguide de la Cathédrale et de la Giralda

Après-midi : atelier de cuisine

Retour établissement

* + 1. **Détail des prix**

Le prix proposé devra faire apparaître séparément le coût du voyage par élève et le coût du voyage par accompagnateur.

Le prix proposé devra inclure toutes les prestations demandées (hébergement, transport y compris c1 bagage en soute, coût des parkings et péage le cas échéant, repas, billetterie, visites, assurance…) ainsi qu’une assurance annulation pour tout le groupe dont les conditions devront être précisément exposées.

Le prestataire de service proposera une assurance annulation individuelle optionnelle dont le coût sera indiqué de manière séparée au coût par élève.

Dans le cas où plus de la moitié des inscrits au contrat se désisteraient pour quelque raison que ce soit, le voyage serait annulé par l’établissement et les sommes engagées devront être remboursées à ce dernier.

* 1. **: Durée de validité des Offres**

La durée de validité des offres est fixée à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

* 1. **Exécution du Marché**

Le présent contrat est régi par le Cahier des Clauses Administratives Générales : fournitures courantes et service (arrêté du 19 janvier 2009 – JORF n°0066 du 19 mars 2009).

Toutes les pièces devront répondre à toutes les normes en vigueur.

* 1. **Pièces constitutives du marché**

Le marché est constitué par les documents contractuels ci-dessous énumérés par ordre décroissant d’importance :

* le présent document signé par le candidat valant acte d’engagement et cahier des clauses particulières.
* le devis détaillé

Le prestataire de service devra fournir :

* la fiche faisant état de sa capacité professionnelle technique et financière
* la copie des jugements prononcés, si l’entreprise est en redressement judiciaire ;
* la déclaration sur l’honneur dûment datée et signée justifiant que le candidat :
	+ a satisfait aux obligations légales et fiscales
	+ n’a pas fait l’objet d’une interdiction de concourir
	+ n’a pas fait l’objet au cours des 5 dernières années d’une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visée au Code du Travail.
	1. **Prix et paiement**
		1. **Révision des prix**

Les prix sont fermes.

* + 1. **Rythme de Paiement et paiement**

L’unité monétaire de paiement est l’Euro.

Le paiement s’effectue par mandat administratif selon les règles de la Comptabilité Publique, sur présentation des factures transmises par le prestataire.

Les factures afférentes au paiement seront établies en un original et 2 copies, portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

* nom et adresse du prestataire
* numéro de son compte bancaire ou postal tel qu’il est précisé sur l’annexe de l’acte d’engagement
* références du contrat
* montant hors TVA
* taux et montant de la TVA
* montant total TTC

ou déposées sur la plateforme CHORUSPRO.

Les sommes dues au prestataire en exécution du présent marché sont payées dans un délai maximal de 30 jours à compter de la date de réception de la demande de paiement correspondante, sous réserve qu’aucune anomalie ne soit révélée lors de la vérification. L’application éventuelle d’intérêts moratoires en cas de retard de paiement est effectuée conformément à la réglementation prévue à l’article 96 du code des marchés publics et des textes subséquents, sur la base du taux de l’intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé de courir, majoré de deux points.

L’établissement étant soumis aux règles de la comptabilité publique, le paiement ne pourra intervenir qu’après service fait. Néanmoins, pour les organismes de voyages, un acompte d’un montant maximal de 70% du montant total de la prestation pourra être accordé, sur présentation d’une demande écrite, conformément à la réglementation en vigueur. Le solde de 30% sera effectué soit après service fait, soit en échange des documents permettant la réalisation du voyage.

**Tous les paiements concernant le voyage seront exécutés sur l’année 2020. Dans la mesure où une avance peut être réalisée par l’agence de voyage pour l’achat des billets d’avion, l’établissement pourra à titre exceptionnel consentir à effectuer un versement en 2019 après la réservation effective des billets.**

L’ETABLISSEMENT SE RESERVE LA POSSIBILITE DE NE PAS DONNER SUITE AU MARCHE EN CAS DE REFUS DU CONSEIL D’ADMINISTRATION OU DE CANDIDATS EN NOMBRE INSUFFISANT.

***LU ET APPROUVE, LE***

Le Candidat soumissionnant une Offre L’Etablissement

(Cachet + Références) (cachet + références+date)

**NOTIFICATION AU CANDIDAT RETENUE :**

Votre offre a été retenue et la programmation du voyage a été validée en Conseil d’Administration en date du……………………..

La destination choisie est :…………………………………………………………………

Dates retenues :………………………………………………………………………….....

Nombre de nuitées retenues : ………………………………………………………………

Prix de la prestation retenue : ………………………………………………………………

L’Etablissement

(cachet + références+date)

**ACCUSE DE RECEPTION DE LA NOTIFICATION**

J’accuse réception de la notification d’attribution du marché et m’engage à l’exécuter dans les conditions décrites dans le cahier des charges.

Fait à ………………………………………………………………

Le candidat

(Référence, titre du signataire et cachet)